

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023



Service Finances Ville de Cavalaire-sur-Mer :
Rapport d'Orientations Budgétaires 2023
Conseil Municipal du 02/03/2023

Table des matières

Préambule

1. Analyses et perspectives économiques

- 1.1 Les perspectives économiques
- 1.2 La loi de Finances pour 2023

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2023

- 2.1 Les équilibres de fonctionnement
 - 2.1.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 2.1.2 Les recettes de fonctionnement
- 2.2 Les éléments ressources humaines
- 2.3 La politique d'investissement
- 2.4 Analyse de la dette

3. Orientations pluriannuelles

- 3.1 Les grands projets et autorisations de programme
- 3.2 Les plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement à venir
- 3.3 Les données prospectives

4. Les budgets annexes

Préambule

Rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel, cependant, conformément à la loi, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport d'orientations budgétaires, sur lequel se fonde le débat, vise à présenter à l'assemblée délibérante non pas un budget arrêté, mais bien des orientations qui doivent faire l'objet d'un débat dont le contenu pourra le cas échéant être utilisé en retour à des fins d'amendement du projet de budget primitif.

Ce rapport contient toutefois des informations chiffrées suffisamment précises pour permettre à chaque élu de notre assemblée d'être informé des traductions budgétaires qui seront issues des orientations et qui aboutiront au budget primitif dont l'examen et le vote auront lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Ainsi, et conformément à l'article 17 du règlement intérieur de notre assemblée, approuvé par délibération en date du 19 novembre 2020, le rapport soumis à votre attention présente :

- pour l'exercice 2023 :
 - les données relatives à l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement;
 - les principaux investissements projetés ;
 - la structure et la gestion de la dette ;
 - l'évolution des taux de fiscalité locale ; en la matière, sont présentées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- pour les exercices suivants :
 - les engagements pluriannuels envisagés (projets de travaux et autorisations de programme)
 - les programmes pluriannuels de dépenses en fonctionnement et investissement

1. Analyses et perspectives économiques 2023

Les données économiques du présent rapport d'orientation budgétaire sont issues des projections macroéconomiques de la Banque de France ainsi que de l'avis du Haut Conseil des Finances Publiques n°2022-4 relatifs aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2023 et des sources de l'INSEE.

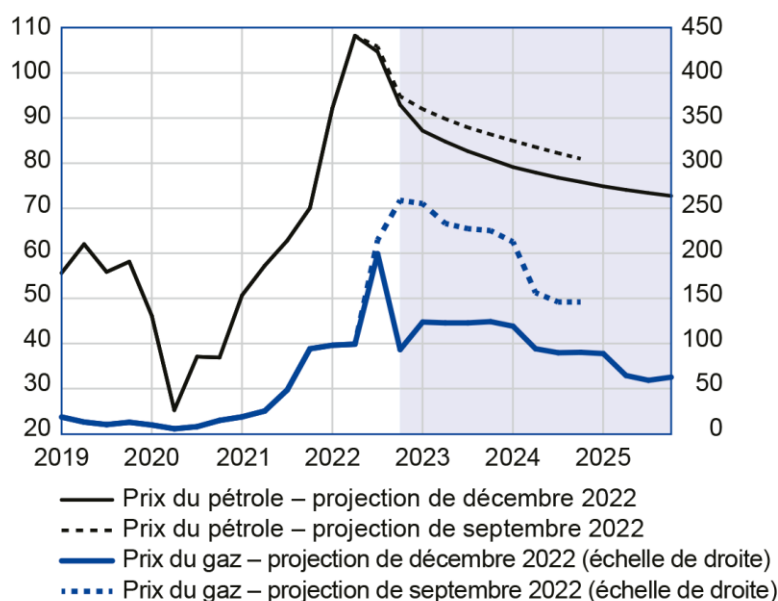
Les principales données impactant le rapport d'orientation budgétaire de Cavalaire-sur-Mer sont celles qui jouent sur ses recettes, et notamment sur les dotations de l'Etat ou les ressources fiscales ; ainsi que sur ses dépenses, sensibles aux évolutions des grandes tendances de la consommation nationale et internationale.

L'année 2022 a été marquée par la fin des effets de la pandémie du Covid, les activités ont repris de façon tout à fait similaire à la période précédente.

Toutefois, ce rebond de l'économie dû à la fin de la période pandémique a été contrebalancé par le déclenchement de la guerre en Ukraine et ses impacts massifs : une inflation portée à 6% en moyenne annuelle et des tensions extrêmement fortes sur les prix internationaux des matières premières, qui commencent à se relâcher après un pic en août 2022.

Graphique 1 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et de décembre 2022

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)



Source : Eurosystème jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Eurosystème sur fond bleu.

Ce contexte inflationniste a impacté fortement les coûts des matières premières, mais également le secteur du BTP et les fournisseurs de la Commune ont été légion à renégocier à la hausse leurs tarifs annuels et à demander l'application des mesures favorisant l'achat public impulsées par Matignon.

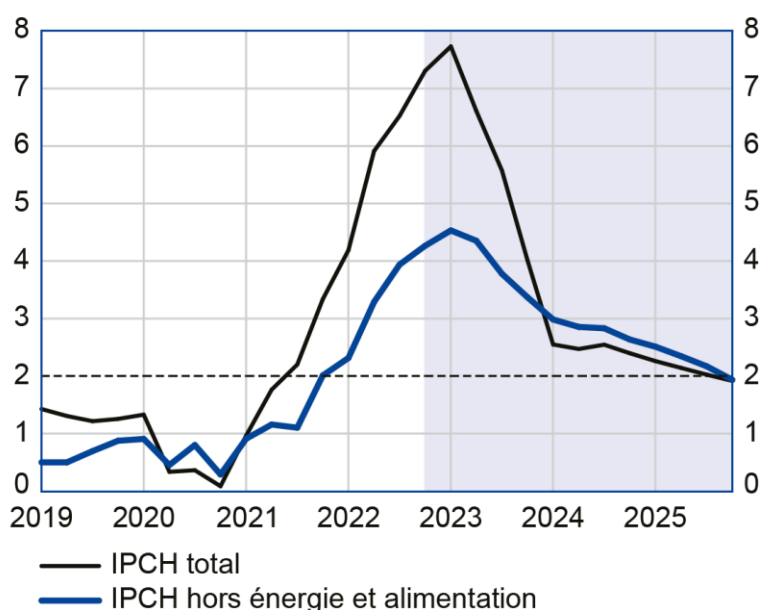
La Commune de Cavalaire a donc dû faire face à un bond des coûts réels lors de travaux, bien loin des estimations au moment du lancement de ceux-ci et a dû traiter au cas par cas les demandes d'augmentation des prestataires pour trouver une juste balance entre le rôle économique de la Commune et la nécessaire maîtrise des prix.

La situation, extrêmement tendue, tend désormais à se stabiliser et cette hypothèse semble devoir se confirmer pour l'année 2023. En effet, après un premier semestre encore inflationniste, les projections estiment un atterrissage en fin d'année autour de 2% d'inflation, pour une inflation en glissement annuel prévisionnelle de 4% sur l'année.

C'est sur cette base que le budget primitif 2023 et ses grands équilibres se sont assis.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Dans ce contexte, la loi de finances 2023 et ses hypothèses sous-jacentes nous éclairent sur la capacité de l'Etat à continuer son rôle de contributeurs aux finances locales, à la fois concernant la dotation globale de fonctionnement en constante diminution depuis désormais plusieurs années, mais aussi et surtout au vu de l'ambitieux programme d'investissement, concernant la fin du plan de relance de l'investissement ayant permis de beaux niveaux de subventionnement durant la crise Covid.

Deux éléments notamment nous permettent de craindre une fermeture de l'accès aux subventions de l'Etat.

Le premier nous vient de la Commission européenne, qui avait, lors de la crise Covid, mis en place une clause dérogatoire générale permettant aux Etats membres de déroger au Pacte de stabilité et de croissance de l'Union Européenne. Toutefois, celle-ci a annoncé que la possibilité d'ouvrir des procédures pour déficit excessif (la France serait concernée) dès l'automne 2022. Les marges de manœuvre financières du budget de l'Etat en sont donc fortement impactées.

Par ailleurs, les incertitudes pesant sur les matières premières impactent fortement les dépenses de l'Etat qui agit pour protéger particuliers et professionnels via un coûteux bouclier tarifaire. De ce fait, les éventuelles marges de manœuvre de l'Etat peuvent être concentrées pour s'assurer de pouvoir absorber un nouveau choc externe plutôt que pour favoriser une politique d'investissement local.

Dans ce contexte, la prospective a été modifiée pour ajuster le montant de subventions des investissements projeté : de 50% ce niveau de financement a été prudemment ajusté à 20%.

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2023

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité. Même si le débat d'orientations budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

L'évaluation des grandes masses budgétaires de l'année 2023 a été établie en tenant compte du contexte économique détaillé ci-dessus. Dans cet environnement financier territorial incertain, il convient de maintenir la plus grande vigilance sur la section de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'investissement.

Les mesures d'économies et d'optimisation des recettes doivent être maintenues ; sachant qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement, principal levier pour préserver notre capacité d'investissement. Il appartient à chaque service de tout mettre en œuvre pour appliquer ces mesures.

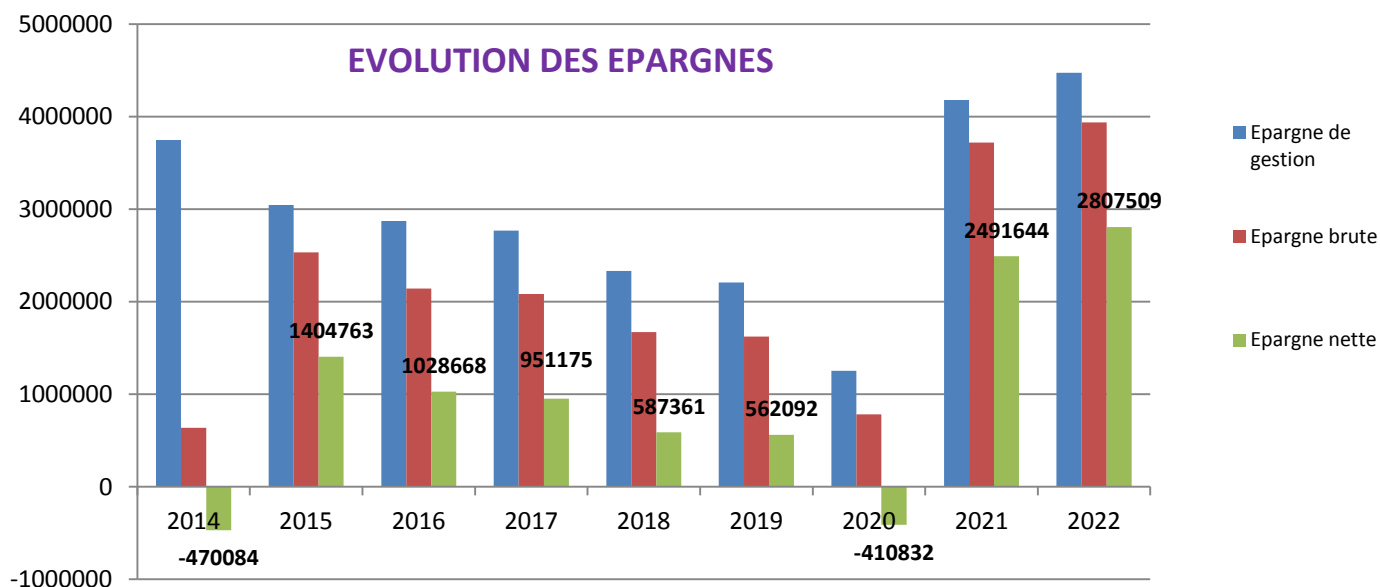
Les priorités de l'action municipale pour le mandat en matière d'orientations budgétaires sont :

-  La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
-  Le maintien d'un autofinancement élevé ;
-  Une optimisation des produits et taxes indirectes ;
-  La recherche de nouveaux partenariats financiers
-  La recherche automatisée de subvention.

Ces priorités ont pour objectif de servir l'ambitieux projet de territoire communal et la mise en place des projets structurants de la Commune : création d'un centre-ville, rénovation de la maternelle, réhabilitation des espaces publics et rénovation de voiries structurantes, restructuration de la zone économique du port.

2.1 Les grands équilibres de la section de fonctionnement

○ Évolution de notre épargne de gestion, épargne brute et épargne nette



Epargne de gestion 2022 : **4 473 952 €**

Epargne brute 2022 : **3 936 314 €**

Notre épargne nette 2022 (marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour autofinancer ses investissements, une fois le capital de sa dette remboursé) est de **2 807 509 euros**.

Pour rappel ces mêmes données en 2020 et 2021 étaient :

○ Epargne de gestion 2020 : **1 251 945 €**

○ Epargne brute 2020 : **782 452 €**

○ Epargne nette 2020 : **-410 832 €**

○ Epargne de gestion 2021 : **4 179 885 €**

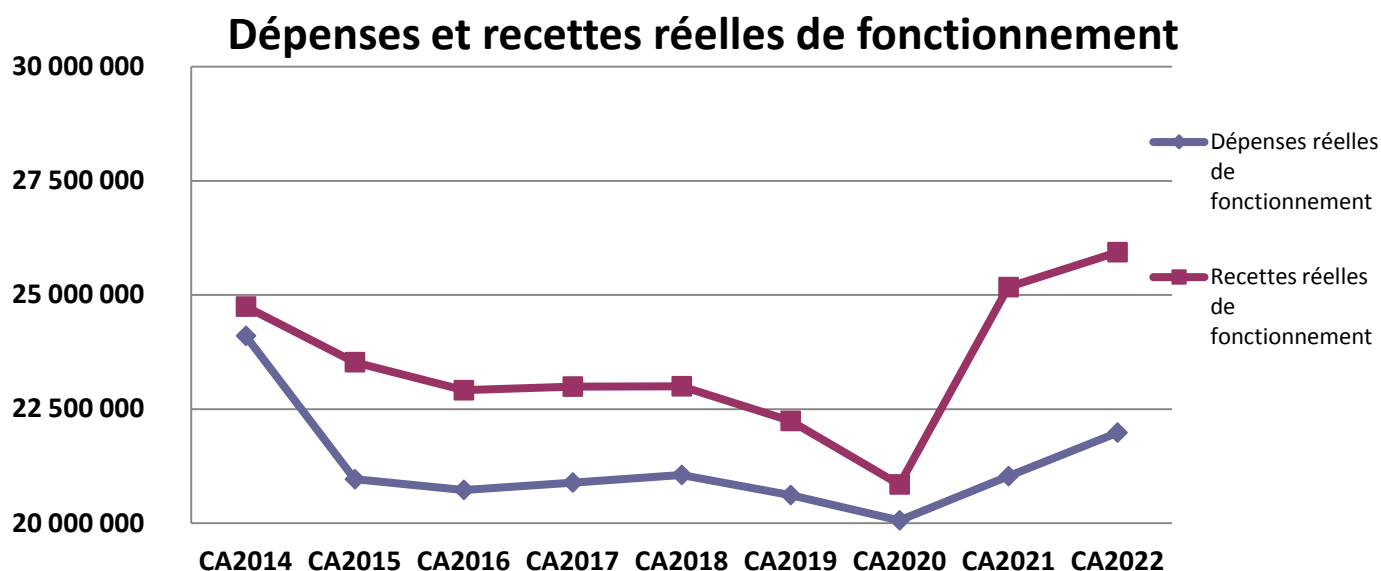
○ Epargne brute 2021 : **3 718 324 €**

○ Epargne nette 2021 : **2 491 645 €**

L'objectif principal étant de stabiliser notre niveau d'épargne brute à un niveau suffisamment élevé pour garantir notre capacité de désendettement en dessous du seuil imposé par le PLF 2018, soit 12 ans pour les communes (ratio : encours de dette / épargne brute).

Ce ratio était de 19,19 années pour l'exercice 2020, 3,67 années pour 2021 et est pour 2022 de 3,35 années. La moyenne départementale étant de 4,4 années et celle régionale de 4,3 années.

Évolution de nos dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



En 2022, nos dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 4,53 % par rapport à celles de 2021.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement 2022 elles ont progressé de 3,21 %, notamment en raison de la revalorisation des bases fiscales 2022 de +3,4 % imposée par les services fiscaux.

A noter que la ville a bénéficié a nouveau d'importantes recettes issues des droits de mutation pour un montant de 2 619 027 euros.

2.1.1 Nos dépenses de fonctionnement

	Budget 2022 (avec DM)	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Évolution BP 2023/ BP 2022	Évolution en %
Charges à caractère général	3 646 717 €	3 114 079 €	3 830 330 €	+183 613 €	+5,04%
Charges de personnel	9 549 370 €	9 416 639 €	10 282 800 €	+733 430 €	+7,68%
Atténuation de produits	2 886 763 €	2 885 647 €	2 887 213 €	+450 €	+0,02%
Autres charges de gestion	5 924 140 €	5 642 942 €	5 976 336 €	+52 196 €	+0,88%
Charges financières (intérêts de la dette)	419 914 €	414 912 €	389 213 €	-30 701 €	-7,31%
Charges exceptionnelles	144 900 €	128 094 €	30 000 €	-114 900 €	NS
Provisions semi-budgétaires	382 350 €	381 962 €	10 000 €	-372 350 €	NS
Dépenses imprévues	64 137 €		191 602 €	+127 465 €	NS
Total charges réelles	23 018 291 €	21 984 275 €	23 597 494 €	+579 203 €	+2,52%

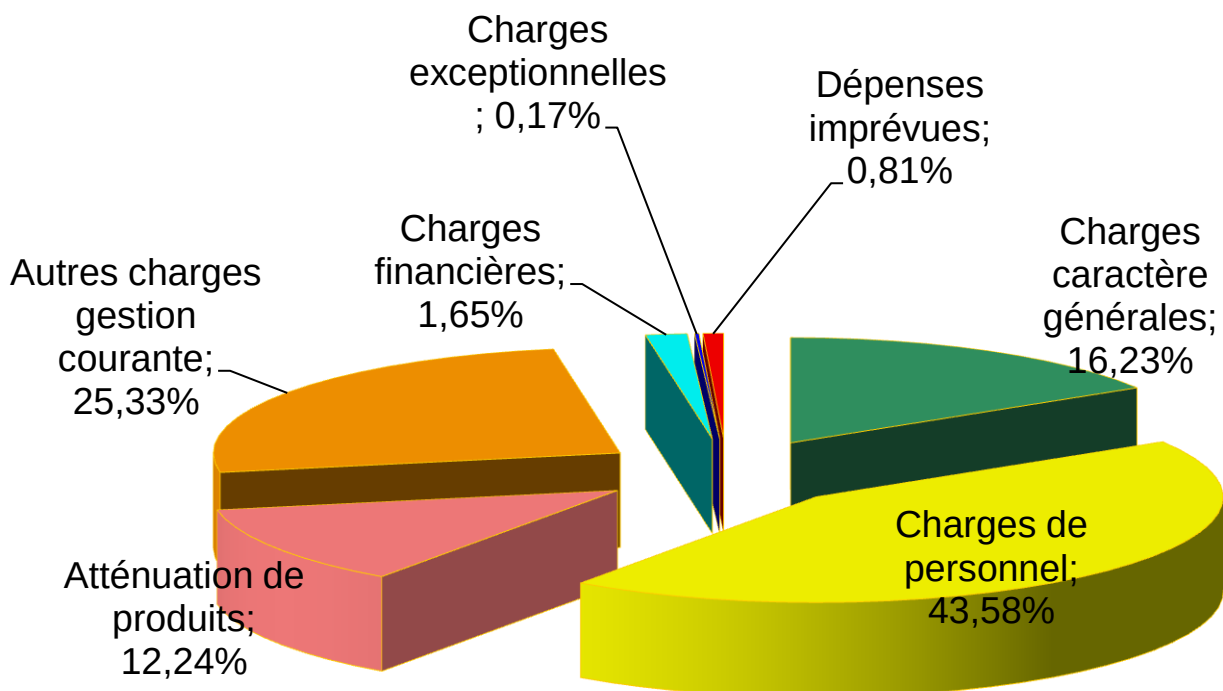
Nos prévisions de dépenses réelles de fonctionnement évoluent donc de +2,52% de BP à BP ou + 7.34% de réalisé à BP.

Ceci a lieu dans un contexte très inflationniste, constaté en novembre 2022 à +7,1 %.

Le volume global de nos dépenses est donc extrêmement bien maîtrisé, en baisse si l'on neutralise l'effet inflation.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties en différents chapitres, dont les principales sont les « autres charges de gestion courante », notamment utilisées pour le versement de subventions aux associations, les charges à caractère général qui sont constituées des dépenses courantes : achats de produits et de services courants auprès de fournisseurs externes, et les charges de personnel dont la moyenne nationale, pour comparaison, se situe à hauteur de 54.46% des dépenses réelles de fonctionnement.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les principales variations enregistrées entre le BP 2022 et la préparation du BP 2023 sont les suivantes :

➤ **Les charges à caractère général sont** en hausse de 168 013 euros, les postes les plus évolutifs étant les suivants :

- 6042, prestations de service : +11 120 € (tarifs feux d'artifices en hausse)
- 60612, électricité : -155 000 € (dépense initialement estimée à 705 000 euros par le SYMIELEC pour 2022, l'ajustement 2023 a été effectué en tenant compte du réalisé 2022 + 15%)
- 60622, carburants : +31 000 €
- 60623, alimentation : +26 900 € (fin des restrictions COVID)
- 60636, vêtements de travail : +10 900 € (équipements CCFF et gardes littoral)
- 6135, location : +36 100 € (parc photocopieurs, illuminations, matériel divers)
- 61523, entretien, réparations réseaux et voirie : +25 000 €
- 6184, formations : +14 322 €
- 6228, intermédiaires et honoraires divers : +95 043 € (contrôles techniques et vérifications des installations, intervenants informatique...)

➤ **Les charges financières :**

- Les intérêts de la dette enregistrent à nouveau une baisse de 7,31%. Rappelons qu'en 2014 leur montant était de 799 022 € (419 914€ pour 2022). Baisse obtenue principalement à la suite du réaménagement de notre encours de dette auprès de la SFIL. A noter que cette baisse ne tient pas compte des éventuels intérêts des emprunts nouveaux inscrits au budget 2023.

➤ **Les charges de personnel** sont en hausse de +7,68% par rapport au BP2022 (+733 430 €).

En 2022, le point d'indice a augmenté de 3.5%, il s'agit là d'une augmentation contrainte qui s'impose sur une année pleine dans le cadre du BP 2023.

Au-delà de cette hausse imposée concernant la masse salariale, le reste de l'augmentation doit être observée du point de vue des orientations de la politique RH de la Commune.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, la part de la masse salariale est relativement modérée par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement de la moyenne nationale.

En effet, la municipalité, depuis son arrivée en fonction, a dû être extrêmement prudente financièrement sur la section de fonctionnement et notamment sur la masse salariale, pour sortir du réseau d'alerte hérité de la précédente mandature et permettre le redressement des finances publiques et la reconstitution des épargnes afin de pouvoir proposer à la population cavalaïroise une véritable politique d'investissement ambitieuse, sans mettre en péril le fonctionnement de la Commune.

Depuis 2021, une politique de restructuration des services a été mise en place afin d'améliorer le service rendu aux usagers, de s'adapter aux nouvelles pratiques territoriales, et de porter les grands projets du mandat.

En 2021, un effort de recherche d'optimisation a été effectué afin d'analyser les besoins en termes de structuration des directions.

2022 a été une première année de renforcement de la structure des équipes, avec notamment la création d'une solide ossature d'équipe de direction.

En 2023, la suite de cette politique s'enrichit de l'analyse menée par la nouvelle équipe de direction pour mener à bien la suite de la structuration des équipes : en renforçant l'encadrement intermédiaire notamment.

Cette enveloppe de recrutements nouveaux représente 560 000 € prévisionnels.

- Les secteurs concernés par les renforts sont les suivants :
 - L'urbanisme ;
 - Les accueils
 - Le service juridique ;
 - La police de l'environnement ;
 - La cellule événementielle ;
 - Les espaces publics ;
 - Les bâtiments ;
 - Les finances : recherche de subventions et optimisation des recettes

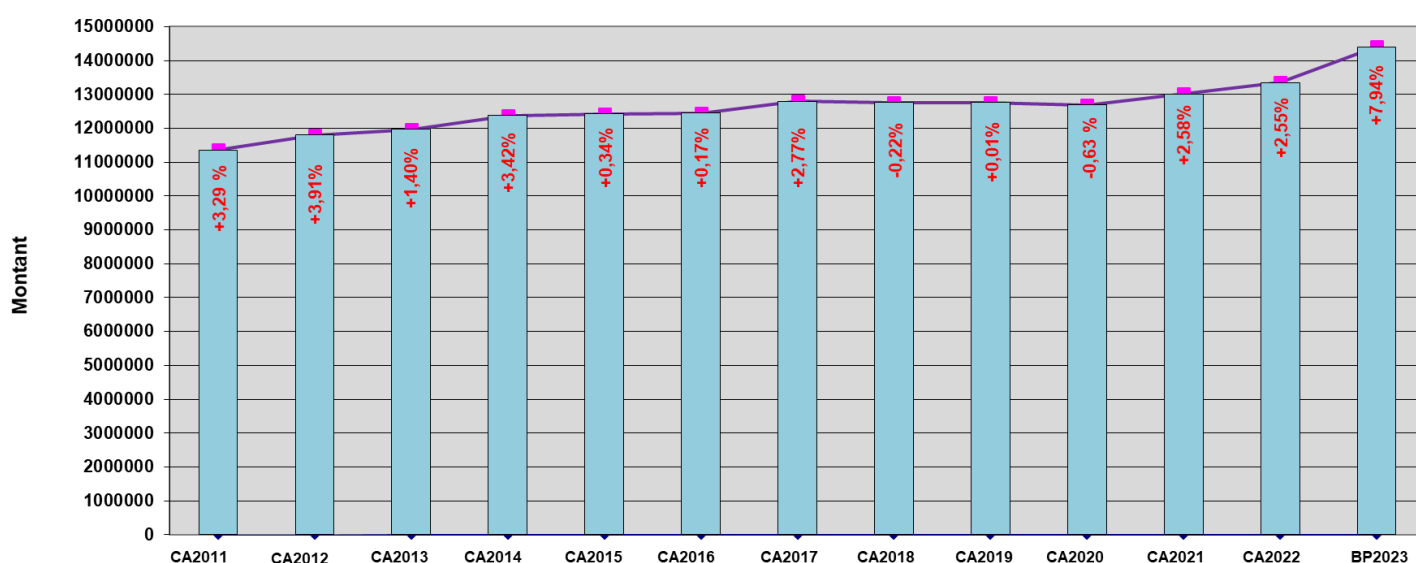
La même logique s'applique sur les autres budgets, et notamment sur le budget du CCAS, les nouveaux recrutements envisagés concernent :

- L'encadrement de proximité des ALSH primaires
- Le service de l'éducation (chargé des liens avec l'Education Nationale et la CAF notamment)
- La crèche

Pour 2023, l'évolution de la masse salariale tous budgets confondus (commune, CCAS et Caisse des écoles) devrait être de **+7.94% (+1 059 120.53 €)** par rapport au **réalisé 2022.**

Il convient enfin, pour la parfaite information du Conseil Municipal, de préciser qu'au sein de cette enveloppe, 346 800 € de charges de personnel seront refacturés à des organismes extérieurs (SPL Port Heracléa, SIVOM, associations) pour la mise à disposition d'agents pour leurs activités, il convient dès lors de relativiser l'augmentation de la masse salariale en contractant dépense et recette, ce qui nous donne une augmentation tous budgets confondus entre réalisé et BP 2023 de **712 320.53 € soit +5.34%.**

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL (TOUT BUDGETS CONFONDUS)



➤ **Les autres charges de gestion courante** sont stables à +0,88 %.

A noter au sein de ce chapitre, les évolutions suivantes :

- Subvention CCAS : 2 415 000 € contre 2 400 000 € en 2022 ;
- Subvention CE : 885 000 € contre 880 000 € en 2022 ;
- Subvention Transports : 200 000 € contre 180 000 € en 2022 ;
- Subvention Office du Tourisme/COF : 894 250 €, contre 828 000 € en 2022 ;
- Subvention Office Municipal de la Culture : 274 491 €, contre 274 000 € en 2022 ;
- Subventions aux associations : 440 000 € contre 459 735 € en 2022.

2.2 Les éléments ressources humaines

La loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 imposent désormais pour le débat d'orientation budgétaire que les collectivités territoriales présentent des informations rétrospectives relatives à la structure des effectifs ; aux éléments de rémunération : traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées ; à la durée effective du travail dans la commune.

Des informations prospectives sont également présentées dans le cadre de ce débat : l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les données rétrospectives abordées sont issues des données servant de base au rapport sur l'Etat de la Collectivité (I), avant d'aborder la projection 2023 des évolutions de la masse salariale (II).

a. Eléments rétrospectifs en matière de ressources humaines

Les charges de fonctionnement principales sont les charges de personnel, c'est donc sur cet élément que l'essentiel des efforts a porté durant le premier mandat pour stabiliser voire diminuer la masse salariale, afin de permettre à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

Un certain nombre de postes ont donc été supprimés au fur et à mesure des années, et ce notamment par le biais d'une politique de non remplacement des départs. La politique d'optimisation de la masse salariale est par ailleurs conduite de façon continue.

Cet effort ayant porté ses fruits afin de contraindre fortement la masse salariale, 2021 a marqué un tournant, visible en 2022, en termes de recrutement : le recrutement des agents à même de porter les nouveaux projets du mandat est devenu nécessaire et l'exécution budgétaire 2022 a montré un important mouvement de recrutement, particulièrement axé sur la structuration d'une équipe de direction.

Cette logique de renforcement des équipes doit continuer sur l'exercice 2023, avec la volonté politique de restructurer la collectivité de façon à gagner en compétence et en cohérence tout en essayant de maintenir la masse salariale à un niveau d'augmentation soutenable, mais suffisant pour porter à la fois le fonctionnement classique de la commune et les projets ambitieux.

En 2023, l'objectif est de parvenir à une structuration stabilisée des équipes : nombre et compétences, permettant à la Commune de pouvoir mener à bien les projets du mandat en développant les compétences par deux biais principaux : la mise à jour et le développement des compétences par les agents déjà présents (via la formation notamment, soutenue par une politique salariale volontariste mise en place en 2022) et le recrutement d'agents apportant les compétences manquantes en interne (via le recrutement externe).

Cette évolution doit pouvoir être soutenable par la Commune en entrant dans le cadre de la prospective financière et doit donc être accompagnée dans sa partie dépenses par une optimisation continue et un accompagnement des services pour ce faire, notamment en mutualisant des postes en interne, en supprimant des postes suite à des départs à la retraite ou à des mutations non remplacées, en travaillant sur des organisations moins gourmandes en heures supplémentaires.

Ce d'autant plus qu'au-delà des dépenses dues à l'application d'une politique RH interne, l'évolution naturelle de la masse salariale (hausse des charges, Glissement Vieillessement Technicité, reclassements indiciaires) est naturellement en hausse.

b. Les évolutions 2022 concernant la masse salariale

Le budget RH, budget entièrement situé sur la section de fonctionnement, se décompose en trois parties distinctes le faisant évoluer

- La part contrainte : cette part s'impose à la collectivité sans qu'elle puisse agir dessus

- La part maitrisable : il s'agit des décisions de la collectivité lui permettant de maitriser sa masse salariale
- La part discrétionnaire : il s'agit des politiques RH ayant un impact financier sur la masse salariale

1) La part contrainte

La part contrainte du budget RH 2023 est constituée :

- De l'augmentation de la valeur du point en année pleine +3.5%
- Des avancements d'échelon au cadencement unique
- De la part discrétionnaire 2021, devenant obligatoire en 2022 (augmentations de RI, évolutions de carrière et recrutements)

Cette part n'appelle pas véritablement d'arbitrage dès lors qu'elle s'impose à la ville.

2) La part maîtrisable

La part maîtrisable sur le BP 2023 est constituée de l'ensemble des décisions impliquant des économies sur la masse salariale.

En l'occurrence pour la Commune de Cavalaire-sur-Mer, il s'agit de l'effet départs non remplacés : quelques départs à la retraite.

Il s'agit également de l'effet d'actions RH ayant ciblé certains postes de dépenses non essentiels concernant des accessoires indus de la rémunération.

3) La part discrétionnaire

La part discrétionnaire est composée des décisions à venir sur le budget 2023 qui auront comme effet d'augmenter la masse salariale : les réévaluations de régime indemnitaire, les avancements de carrière, les recrutements ci-avant détaillés.

Le budget RH 2023 est présenté en augmentation par rapport au budget 2022 de 733 430 € soit environ 7.68% d'augmentation pour le budget de la Commune.

2.2.1 Nos recettes de fonctionnement

En Euros	BP 2022 (avec DM)	Réalisé 2022	BP 2023	Ecart BP23 /BP22 en €	Ecart BP23 / BP22 en %
Impôts et taxes	21 018 246 €	22 212 149 €	25 102 958 €	+4 084 712 €	+ 19.43%
Dotations et participations	758 121 €	753 930 €	782 038 €	+23 917 €	+3,15%
Produits des services et du domaine	1 192 800 €	1 295 224 €	1 328 335 €	+ 135 535 €	+ 11,36%
Autres produits de gestion courante	1 106 715 €	1 082 600 €	1 135 309 €	+ 28 594 €	+ 2,58%
Produits financiers	25 €	28 €	30 €	5 €	+20,00%
Autres produits (remb. sur rémunération personnel)	163 900 €	189 382 €	200 000 €	+36 100 €	+22,03%
Produits exceptionnels	356 439 €	402 352 €	41 000 €	-315 439 €	NS
Total recettes réelles fonct.	24 596 246 €	25 935 639 €	28 569 670 €	+3 993 424 €	+ 16.24%

➤ Impôts et taxes :

La fiscalité directe :

Dans le schéma de suppression de la TH sur les résidences principales, à compter de 2021 les communes se sont vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, avec application d'un coefficient correcteur afin de neutraliser les phénomènes de sur ou sous compensations.

Pour la commune de Cavalaire, la part de taxe foncière départementale transférée à la commune est supérieure à la somme perdue par la suppression de la taxe d'habitation sur les logements principaux.

De ce fait, le coefficient correcteur calculé pour que ce transfert soit neutre est négatif. La « surcompensation » est donc reversée via un mécanisme de péréquation aux communes sous-compensées. La commune conserve son pouvoir de taux ainsi que sa dynamique des bases, mais le produit est amoindri par l'effet de l'application du coefficient correcteur.

En 2022 les taux de contributions directes ont été les suivants :

 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2022 : 35,26 %

✚ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 2022 : 48,64 %

✚ Taxe Habitation 2022 : 20,18 %

La revalorisation des bases fiscales étant de **+7,1%** en 2023 (pour mémoire, cette revalorisation automatique suit l'inflation constatée en N-1), nos recettes attendues pour nos impôts directs locaux, sans modifications des taux, sont :

✚ Taxe Habitation Secondaire : 7 432 794 €

✚ Taxe Foncière Propriétés Bâties : 10 689 912 €

✚ Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 30 522 €

Soit un total de 18 153 228 euros, en 2022 ce même produit était de 16 944 653 euros, auquel la somme de 2 832 213 euros sera déduite au titre du FNGIR (Fond National de Garantie Individuel des Ressources).

Malgré une dynamique des bases très favorable aux finances communales et une gestion saine des finances, la prospective budgétaire fait ressortir un besoin de financement résiduel des grands programmes d'investissements à hauteur de 31,5 millions sur les exercices 2023-2027.

Pour combler ce besoin de financement résiduel, 3 sources de financement peuvent être utilisées :

- La recherche systématique et assidue de financeurs qu'ils soient publics ou privés pour nous accompagner au-delà des 20% prévisionnels envisagés et évoqués plus tôt
- Le recours à l'emprunt qui pourra aller au-delà de la prévision évoquée pour l'heure et détaillée ci-après
- Le levier fiscal

Concernant le levier fiscal, la Commune a un pouvoir de taux sur la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Toutefois, la réforme de la fiscalité locale ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'impôt dit pivot est devenu la taxe foncière.

Autrement dit, aucune augmentation de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut être votée sans que le même taux d'augmentation ne soit appliqué à la taxe foncière.

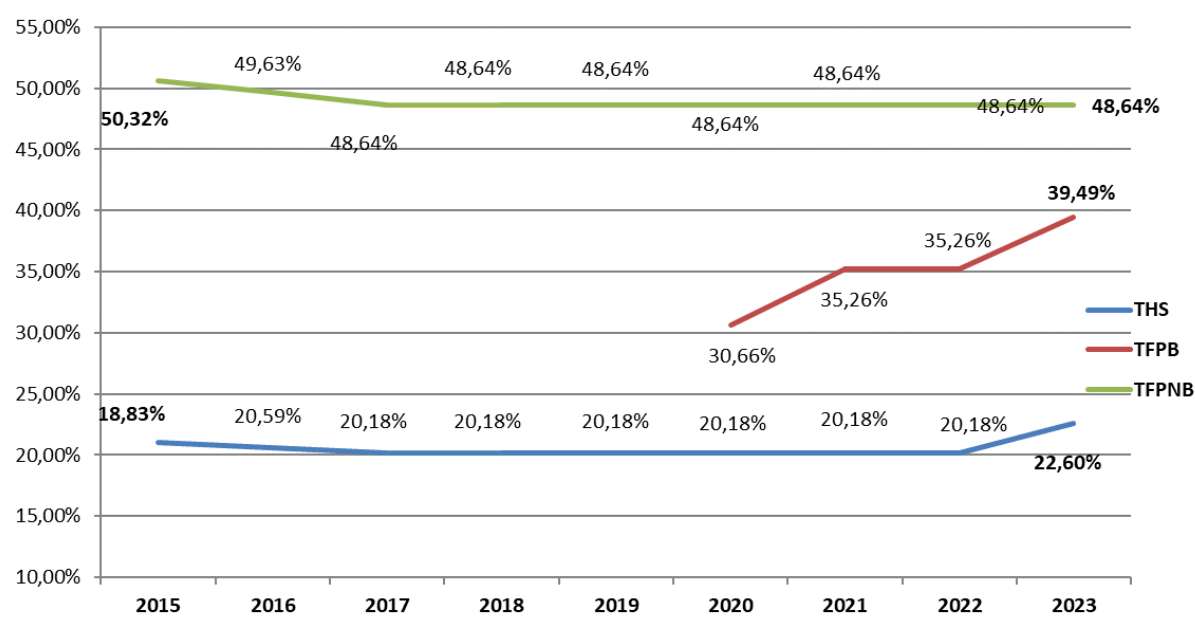
Les deux impôts sont liés.

Une autre option pouvait être envisagée : la majoration du produit de la THRS pour les communes dites en zone tendue. Cette disposition aurait permis de ne pas toucher au taux et d'augmenter uniquement la taxe d'habitation des résidences secondaires. Elle est prévue dans le cadre de la loi de finances 2023, mais le décret d'application a été repoussé à 2024 par le gouvernement, et la Commune ne peut donc se fier avec certitude à cette hypothétique levier.

Les arbitrages ont donc abouti à la proposition d’une augmentation de 12% des taux de THRS et de TFPB, ce qui signifierait un gain annuel fiscal de 2 350 543 € et sur la période 2023 - 2026 30% du besoin de financement résiduel des grands projets ci-avant mentionné à hauteur de 9 402 172 €.

Hypothèses	Taux de THRS et TF	Gain fiscal annuel	Epargne 2023 à 2026 générée
Evolution +12%	THRS : 39,49 % TFPB : 22,60 %	2 350 543 €	9 402 172 €

Evolution des taux d’imposition depuis 2015 à 2023



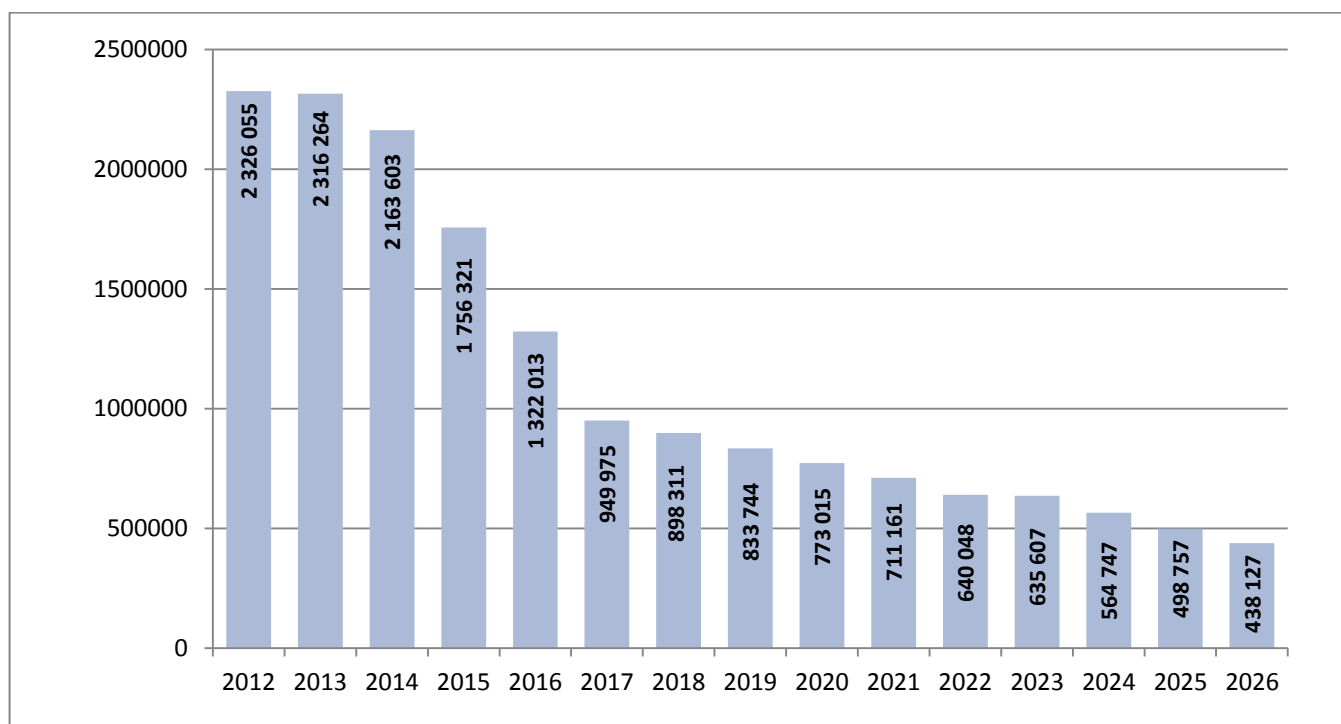
Fiscalité indirecte :

- ✚ Attribution compensation transferts TP : 409 035 €
- ✚ Droits de place marché : 120 000 €, pas de revalorisation cette année.
- ✚ Autres droits, permissions de voirie : 341 250 €, augmentation des tarifs 2023 de 5%.
- ✚ Taxe sur vente électricité : 385 000 € (+10% / 2022)
- ✚ Taxe de séjour : 550 000 € (+37,5% / 2022)
- ✚ Produits des jeux casinos : 900 000 € (+5,9% / 2022)
- ✚ Taxe additionnelle droits de mutation : 2 000 000 € (+14,3% / 2022)

➤ Dotations et participations 782 038 euros :

Ce chapitre est essentiellement composé de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui devrait être de l'ordre de 635 607 € pour 2023, l'écèlement de 78 456 € initialement programmé a été suspendu pour l'exercice 2023.

EVOLUTION DE LA DGF



➤ Les produits des services et du domaine 1 328 335 €

Les produits issus du stationnement payant :

- Horodateurs 250 000 € (+11,1%) ;
- Parking Pardigon : 75 000 €
 - o Tickets d'entrée à 5 € et 3 € ;
- Abonnement stationnement centre ville : 20 000 € (+53,8%) ;
- Forfaits post stationnement 50 000 € (+150%)

Les produits issus des services payants :

- Médiathèque : 13 000 € ;
- Ecole municipale des sports : 4 000 €

Les produits issus des mises à disposition de personnel et bâtiments :

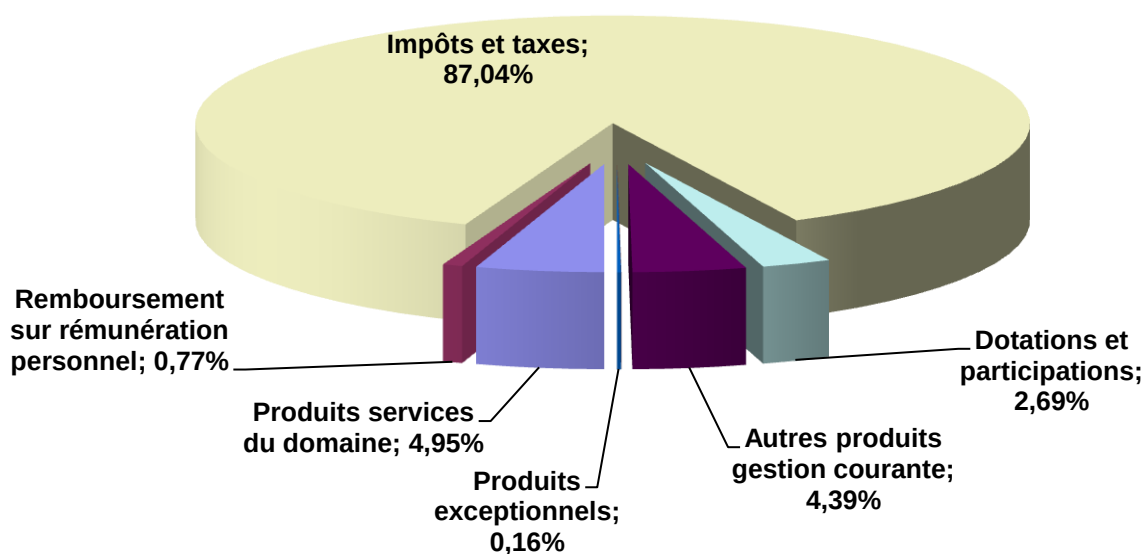
- Mise à disposition personnel :
 - o budget des transports : 122 000 € ;
 - o budget parking Gleizes : 15 000 € ;
 - o budget Maison funéraire : 21 000 € ;
 - o SPL Port HERACLEA : 122 000 € ;
 - o SIVOM Littoral des Maures : 66 600 € ;
 - o Office du Tourisme : 43 500 € ;
 - o Office Municipal de la Culture : 41 000 € ;
 - o Association Dynamique ensemble : 55 000 € ;
 - o Association CSC Basket : 18 500 €

➤ Les autres produits de gestion courante 1 135 309 €

La redevance pour occupation du domaine portuaire versée par la SPL PORT HERACLEA pour 2023 a été inscrite pour un montant de 610 000 euros (soit 25% du CA prévisionnel 2022).

- Les redevances pour concessions des plages pour un montant de 315 000 euros
- Les revenus des immeubles pour 210 309 euros

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



L'excédent de clôture prévisionnel 2022 de la section de fonctionnement est de 6 277 856 €, auquel il convient d'ajouter les excédents de clôtures des budgets Port public et Assainissement dissous au 31/12/2022, respectivement 44 664 € et 550 051 €. Ce qui ajouté à nos prévisions de recettes 2023 permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 11 100 000 €.

2.3 La politique d'investissement

- Les projets d'investissement d'un montant prévisionnel de 14 762 751 € se décomposent comme détaillé ci-dessous :

	Prévisionnel 2023
Etudes et travaux	13 346 460 €
Etudes, fonds de concours et frais d'insertion	2 213 160 €
Travaux	11 113 300 €
Acquisitions	1 416 291 €
Acquisitions foncières et terrains de voirie	10 000 €
Acquisitions pour l'amélioration du service public	1 406 291 €
dont Véhicules	223 600 €
dont agencements bâtiments et aménagements de terrains	199 500 €

dont Installations de voirie	74 300 €
dont réseaux (électriques, eaux, divers)	91 000 €
dont Matériel et mobilier	290 250 €
dont parc informatique et logiciels	527 641 €
Total des dépenses d'équipement	4 147 461 €

Le programme de nos investissements 2023 prévoit notamment les opérations suivantes :

▪ Etudes, analyses et concours « Cœur de Ville »	2 000 000 €
▪ Travaux « Cœur de Ville »	1 000 000 €
▪ Travaux écoles	360 000 €
▪ Renouvellement du matériel informatique	527 000 €
▪ 1 vedette police municipale	100 000 €
▪ Véhicules électrique	116 600 €
▪ Travaux site UTOM : maison de la nature, phase 2023	3 400 000 €
▪ Travaux hangars du port	3 000 000 €
▪ Aménagement de la parcelle NAEFF	271 700 €
▪ Aménagement paysager descente plage des dauphins	69 600 €
▪ Création d'un site agrès sportif	90 000 €
▪ Aménagement d'un parking école maternelle	75 000 €
▪ Aménagement 1 ^{er} étage gare routière	68 000 €
▪ Travaux sur bâtiments sportifs	66 500 €
▪ Travaux médiathèque	80 000 €
▪ Aménagement place des arts	50 000 €
▪ Réhabilitation et modernisation de la voirie	
○ Rue Pierre et Marie-Curie	1 000 000 €
○ Réfections de voies	367 000 €
○ Parking FONCIN	135 000 €
▪ Modernisation éclairage public	92 000 €
▪ Autorail	485 000 €

- Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget 2023

Le programme d'investissement 2023 sera financé par les recettes suivantes :

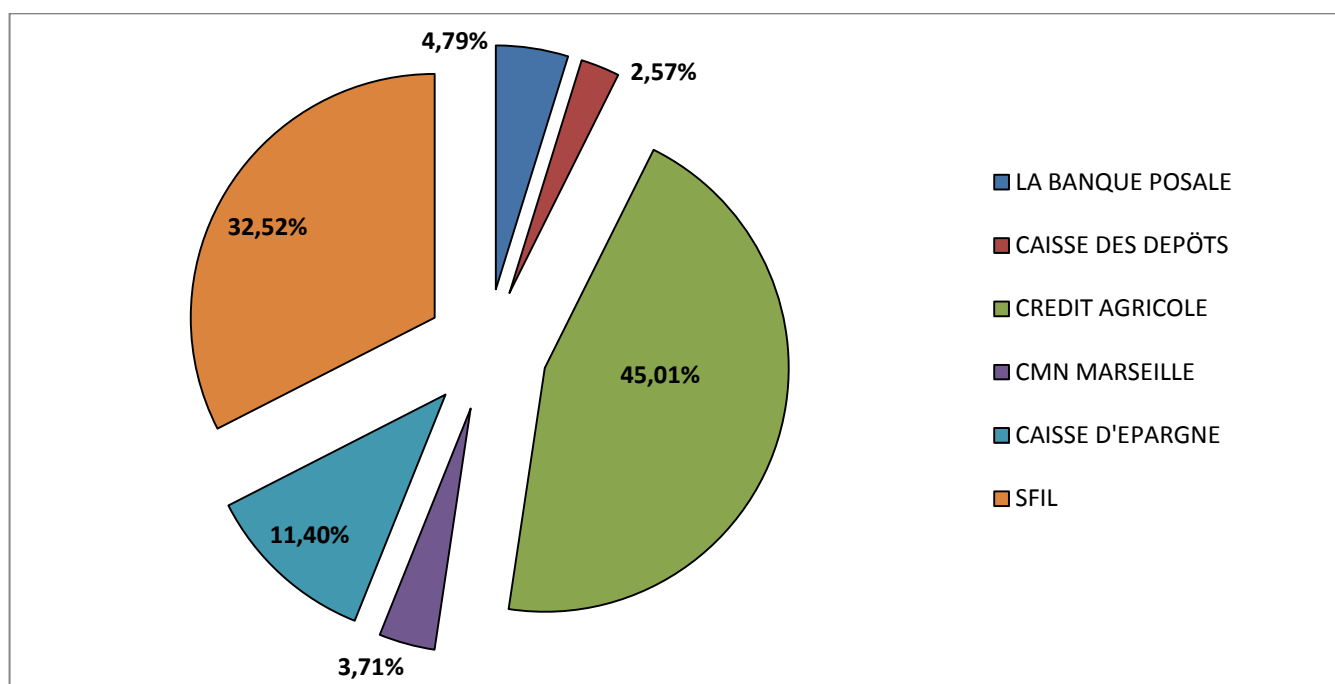
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, 320 000 €
- La taxe d'aménagement, 200 000 €
- Le produit des amendes de police d'un montant prévisionnel de 75 000 €
- Autofinancement : 11 813 782 € (amortissements 713 782 € ; virement de la section de fonctionnement 11 100 000 €)
- Emprunts : 1 050 000 €
- Les excédents d'investissement des budgets annexes de l'assainissement et du port public respectivement de 788 757 € et 1 729 977 €.

2.4 Analyse de la dette

Caractéristiques de notre dette au 01/01/2023

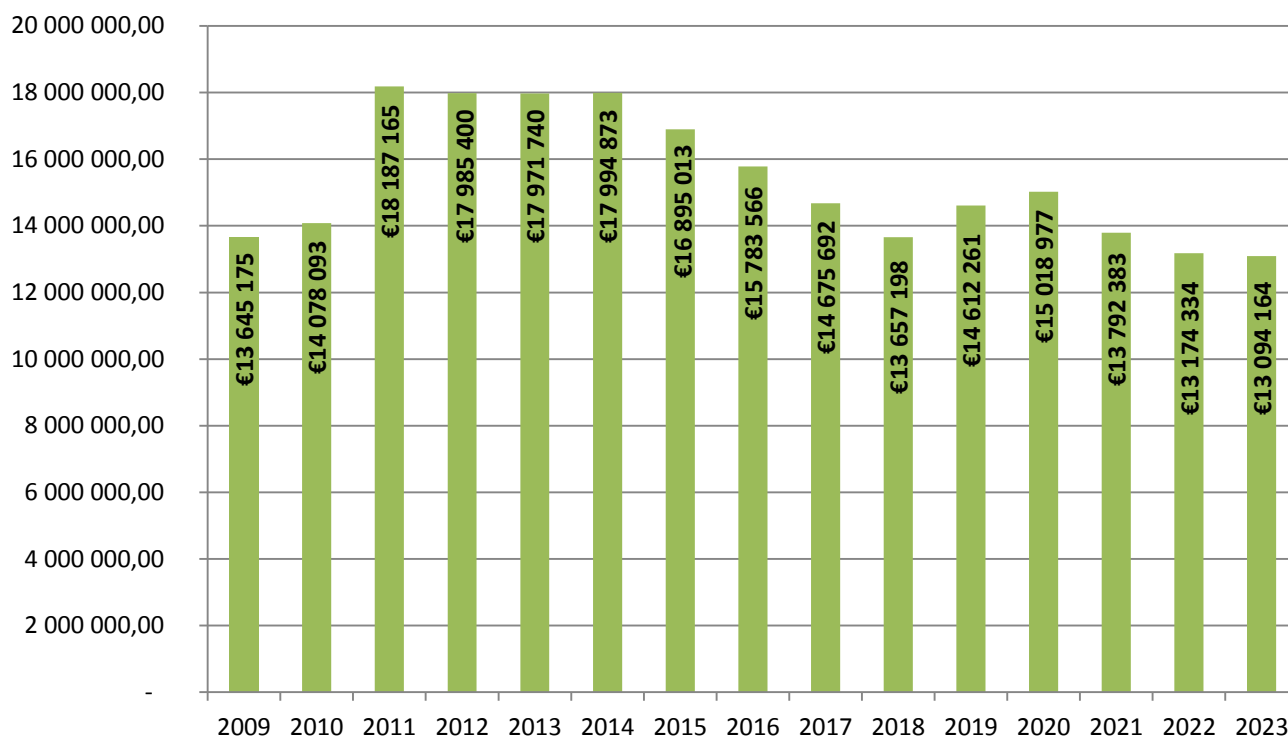
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	13 120 869.17 €	99,80 %	2,99 %
Variable	53 465.78 €	0,20 %	3,59 %
Ensemble des risques	13 174 334.95 €	100,00 %	2,99 %

Répartition de la dette par organisme



Etablissement bancaire	Capital restant dû au 01/01/23
CMM (Crédit Mutuel Marseille)	488 929 €
CDC (Caisse des dépôts et consignations)	339 160 €
CRCA (Caisse Régionale Crédit Agricole)	5 929 149 €
SFIL (Société de Financement Local)	4 283 838 €
Caisse d'Epargne	1 502 213 €
La Banque Postale	631 046 €

EVOLUTION DE LA DETTE AU 31/12/2023

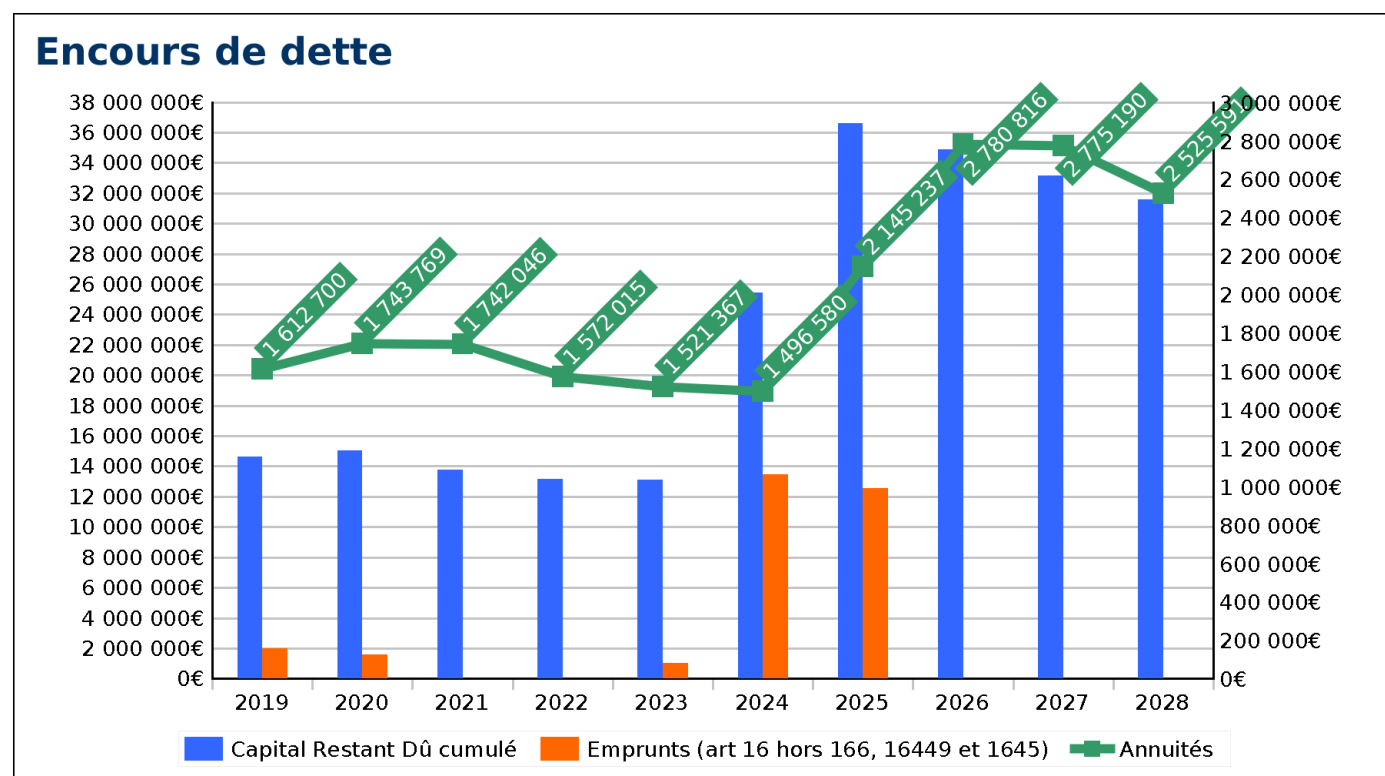


PROFIL ET EVOLUTION DE LA DETTE

L'encours de la dette évoluerait de **14 612 261 € en 2019 à 31 605 523 € en 2028**.

L'annuité de la dette évoluerait de **1 612 700 € en 2019 à 2 525 591 € en 2028**.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2019	14 612 261	17,38 %	2 000 000
2020	15 018 977	2,78 %	1 600 000
2021	13 792 383	-8,17 %	0
2022	13 174 335	-4,48 %	0
2023	13 094 164	-0,61 %	1 050 000
2024	25 427 819	94,19 %	13 447 484
2025	36 601 136	43,94 %	12 567 898
2026	34 903 513	-4,64 %	0
2027	33 157 487	-5 %	0
2028	31 605 523	-4,68 %	0



Evolution de la capacité de désendettement en année

La capacité de désendettement de la Commune (ration en-cours de dette / épargne brute) serait de 2.17 ans pour l'année 2023, avec un maintien de la Commune en dessous du niveau de seuil d'alerte à 12 ans sur la durée de la prospective 2023- 2027.

3. Les orientations pluriannuelles

3.1 Les grands projets et autorisations de programme

- Projet : Maison de la nature :

Portée par sa volonté de développer un « tourisme vert » et dans le cadre des actions environnementales qu'elle mène, la ville de Cavalaire souhaite faire de ce site un lieu consacré à la nature. Cette réalisation a l'avantage de s'accorder avec l'ouverture au public du Domaine FONCIN, propriété du Conservatoire du Littoral. Il s'agit d'un domaine de 15 ha avec sa bâtisse du 19^{ème} siècle, dans le site classé, au titre des sites et des paysages, de la corniche des Maures.

Cette construction qui sera vertueuse (BDM Or) marquera le début d'une politique environnementale forte en faveur des équipements publics communaux.

Autorisation de programme n° 1701 « Site UTOM – Maison de la nature »

LIBELLE	COUT TOTAL TTC	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	CREDITS 2022	CREDITS 2023
Dépenses Etudes & tx	4 250 000,00	14 328,00	176 479,10	93 294,46	8 784,00	38 172,36	525 909,24	3 393 032,84
Recettes	2 058 957,90	0,00	2 350,37	67 190,52	15 304,02	1 440,93	92 095,39	1 880 576,67
Département	520 000,00		0,00	32 240,89	0,00	0,00	0,00	487 759,11
Région	500 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Etat (DETR)	199 954,30		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 954,30
Etat (res.parl)	6 000,00		0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservatoire	85 833,60		0,00	0,00	0,00	0,00	85 833,60	0,00
DREAL	50 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
FCTVA	697 170,00		2 350,37	28 949,63	15 304,02	1 440,93	6 261,79	642 863,26
Déficit ou excédent	-2 191 042,10	- 14 328,00	- 174 128,73	- 26 103,94	+ 6 520,02	-36 731,43	-433 813,85	-1 512 456,17

- Projet : Cavalaire Cœur de Ville

Le projet vise la construction de nombreux équipements publics qui surpasseront les normes environnementales aujourd'hui en vigueur et celles déjà annoncées. Il offrira aussi à la commune un patrimoine immobilier valorisable avec des locaux commerciaux. Ces derniers, comme une partie du parking souterrain, pourront être cédés en cas de besoin. De plus, les économies d'énergie auront un impact significatif sur le budget de fonctionnement de la commune.

Le montant des coûts de travaux de ce projet est de 46,4 M€ HT.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

- Equipements publics : 27,4 M€
- Espaces publics : 1,9 M€
- Parking public : 10,4 M€ (possibilité de budget annexe)

- Etudes : 1,3 M€
- Honoraires et maîtrise d'œuvre : 5,3 M€

Les dépenses liées à la construction de commerces et bureaux seront autofinancées par la cession du patrimoine foncier libéré par le projet d'une part et les revenus locatifs des nouveaux locaux d'autre part. Ces éléments du projet pourront faire l'objet d'un budget annexe. Il en est de même pour le parking souterrain. Cela représente une somme totale de 15,2 M€. Les locaux professionnels, estimés à 1,8 M€ offriront un retour sur investissement rapide, puisqu'ils seront cédés. Cela permettra d'ailleurs une plus-value importante du fait que le projet sera réalisé sur un terrain communal.

3.2 Les orientations pluriannuelles

- Un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement pour la voirie

Il permet à la commune d'avoir une vision précise des actions et des budgets d'investissement qu'elle va engager sur la période 2022 à 2026. Aucun PPI de ce type n'avait été mis en place, jusqu'à présent, à Cavalaire-sur-Mer. L'objectif est donc de se donner de véritables moyens pour remettre la voirie de la ville à niveau.

LIBELLE	TOTAL 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026
Bandes roulantes	3 687 804	854 504	1 783 300	1 350 000	1 350 000	1 350 000
• Fonctionnement	590 000	170 000	120 000	100 000	100 000	100 000
• Investissement	3 097 804	684 504	1 663 300	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Aménagements	902 000	302 000	150 000	150 000	150 000	150 000
• Fonctionnement et investissement						
Total		1 156 504	1 933 300	1 500 000	1 500 000	1 500 000

- Les Plans Pluriannuels d'Investissement

La commune a engagé un travail visant la mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) pour son patrimoine bâti, ses espaces verts et son parc informatique pour la période 2022-2026.

Programmes	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Immobilisations corporelles	582 574€	1 300 667€	454 000€	430 000€	430 000€	3 197 241€
Ecole maternelle		360 000€	1 640 000€	1 000 000€	1 000 000€	4 000 000€
Immobilisations incorporelles	36 793€	328 784€	75 000€	75 000€	75 000€	590 577€
Maison de la nature	525 909€	3 400 000€				3 925 909€
Aménagements terrains		506 300€	100 000€	100 000€	100 000€	806 300€
Tvx / bâtiments	557 248€	4 089 500€	250 000€	250 000€	250 000€	5 396 748€
Tvx voirie	684 504€	1 685 500€	1 250 000€	1 250 000€	1 250 000€	6 120 004€
Eclairage public	27 005€	92 000€	50 000€	50 000€	50 000€	269 005€
Cœur de ville	687 872€	3 000 000€	15 000 000€	15 800 000€	11 912 128€	46 400 000€
Totaux	3 101 905 €	14 762 751 €	18 819 000 €	18 955 000 €	15 067 128 €	70 705 784 €

3.3 Données prospectives

Un travail de prospective budgétaire, permettant de déterminer notamment l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement des projets précités est en cours d'élaboration, conformément à l'article L1611-9 du CGCT. Elle sera soumise à l'attention des conseillers municipaux au plus tard lors de la séance où sera inscrite pour approbation l'autorisation de programme du projet Cavalaire Cœur de Ville.

4. Les budgets annexes

4.1. Budget annexe des transports

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.
011	Charges à caractère général	47 785	65 250	+36,55%	70	Produits des services	0	0	
012	Charges de personnel	125 000	126 000	+0,80%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	5 600	650	0%	74	Subv. d'exploitation	180 000	200 000	+11,11%
66	Charges financières	1 120	676	-39,64%	75	Autres produits			
67	Charges exceptionnelles	500	1 000	+100,00%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	13 179	7 343	NS	77	Produits exceptionnels	0	2 500	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	30 790	16 025	NS
Total dépenses réelles		193 184	200 919	+4,00%	Total recettes réelles		210 790	218 525	3,67%
023	Virement en investissement	0							
042	Opérations d'ordre	17 606	17 606	NS	042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		17 606	17 606	NS	Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		210 790	218 525	+3,67%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		210 790	218 525	+3,67%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023		Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	
16	Emprunts	10 914	10 914		10	Dotations	0	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	0		13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	85 000	92 000		16	Emprunts			
23	Travaux en-cours	0	0						
020	Dépenses imprévues	4 070	3 763						
001	Résultats reportés	0	0		001	Résultats reportés	82 378	89 071	
Total dépenses réelles		99 984	106 677		Total recettes réelles		82 378	89 071	
040	Opérations d'ordre	0	0		021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales	0	0		040	Opérations d'ordre	17 606	17 606	
Total dépenses d'ordre		0	0		041	Opérations patrimoniales			
RAR 2019			0		Total recettes d'ordre		17 606	17 606	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		99 984	100 677		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		99 984	106 677	

4.2. Budget annexe parking Gleizes

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.
011	Charges à caractère général	32 800	46 800	+42,68%	70	Produits des services	35 000	30 000	+34,62%
012	Charges de personnel	22 000	25 000	+13,64%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	3 000	3 000	0%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	0	0		75	Autres produits	0	0	
67	Charges exceptionnelles	1 500	1 500	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	3 947	2 866	NS	77	Produits exceptionnels	30	0	NS
695	Impôts sur les bénéfices	0	0	NS	002	Résultats reportés	53 247	69 166	+6,61%
Total dépenses réelles		63 247	79 166	+25,17%	Total recettes réelles		88 247	99 166	+12,37%
023	Virement en investissement	25 000	20 000						
042	Opérations d'ordre	0	0		042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		25 000	20 000		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		88 247	99 166	+12,37%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		88 247	99 166	+12,37%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023		Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	
16	Emprunts et cautionnements	600	600		10	Dotations		3 627	
20	Immobilisations incorporelles	1 000	1 000		13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	25 000	18 000		16	Cautions restituées	500	600	
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues	1 450	1 001						
001	Résultats reportés		3 626		001	Résultats reportés	2 550	0	
Total dépenses réelles		28 050	24 227		Total recettes réelles		3 050	4 227	
040	Opérations d'ordre				021	Virement du fonctionnement	25 000	20 000	
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		0	0		041	Opérations patrimoniales			
RAR			0		Total recettes d'ordre		25 000	20 000	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		28 050	24 227		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		28 050	24 227	

4.3. Budget annexe Maison funéraire

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.
011	Charges à caractère général	37 800	49 800	+31,75%	70	Produits des services	25 000	35 000	+40,00%
012	Charges de personnel	25 000	35 000	+40,00%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	2 000	3 000	+50,00%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	0	0		75	Autres produits	0	0	
67	Charges exceptionnelles	2 000	2 000	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	4 876	5 531	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	46 676	60 331	+29,25%
Total dépenses réelles		71 676	95 331	+33,00%	Total recettes réelles		71 676	95 331	+33,00%
023	Virement en investissement								
042	Opérations d'ordre	0	0		042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		0	0		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		71 676	95 331	+33,00%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		71 676	95 331	+33,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023		Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	
16	Emprunts				10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles				16	Cautions restituées			
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues								
001	Résultats reportés				001	Résultats reportés			
Total dépenses réelles		0	0		Total recettes réelles		0	0	
040	Opérations d'ordre				021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre			
Total dépenses d'ordre		0	0		041	Opérations patrimoniales			
RAR			0		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0	0		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		0	0	

4.4. Budget annexe du cimetière – vente de caveaux et columbariums

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evo.
011	Charges à caractère général	52 890	53 799		70	Produits des services	45 000	45 000	
012	Charges de personnel				013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion				74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	3 960	3 537		75	Autres produits			
67	Charges exceptionnelles	7 000	7 000		76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	3 001	3 001		77	Produits exceptionnels			
002	Résultats reportés				002	Résultats reportés	10 001	10 001	
Total dépenses réelles		66 851	67 337		Total recettes réelles		55 001	55 001	
023	Virement en investissement								
042	Opérations d'ordre	45 000	45 000		042	Opérations d'ordre	56 850	57 336	
Total dépenses d'ordre		45 000	45 000		Total recettes d'ordre		56 850	57 336	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		111 851	112 337		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		111 851	112 337	

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023		Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2023	
16	Emprunts	19 492	19 915		10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles				16	Cautions restituées			
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues								
001	Résultats reportés				001	Résultats reportés	31 342	32 251	
Total dépenses réelles		19 492	19 915		Total recettes réelles		31 342	32 251	
040	Opérations d'ordre	56 850	57 336		021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre	45 000	45 000	
Total dépenses d'ordre		56 850	57 336		041	Opérations patrimoniales			
					Total recettes d'ordre		45 000	45 000	
	RAR		0						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		76 342	77 251		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		76 342	77 251	